

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LA MANCHE RENFORCE SON ENGAGEMENT AVEC LA SIGNATURE D'UNE CHARTE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES



Depuis bientôt 10 ans, le conseil départemental de la Manche s'est engagé dans la rénovation énergétique de son patrimoine bâti. Grâce à cette politique volontariste, de nombreux collèges et bâtiments départementaux ont déjà été rénovés.

Afin de renforcer son action, le Département s'engage aujourd'hui aux côtés du Plan Bâtiment Durable. Lancé en 2009 par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire et le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales), il fédère les acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur.

Pour susciter un mouvement coordonné d'amélioration du parc tertiaire public et privé, le Plan Bâtiment Durable a lancé une charte d'engagement volontaire pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés. Son rôle est notamment d'améliorer la connaissance collective des pratiques et méthodes d'amélioration énergétique du parc tertiaire, en favorisant la mise en réseau des acteurs et en documentant ces pratiques. Le conseil départemental de la Manche est aujourd'hui le 138^e signataire de cette charte.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet

02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard

02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores

02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET HABITAT

L'habitat est un axe prioritaire de la politique départementale pour les années 2019-2021, conformément aux orientations stratégiques votées en 2013 (plan départemental de l'habitat) et renouvelées en 2018.

Les enjeux, définis dans un souci de développement durable et équilibré des territoires ont conduit le Département à prioriser ses actions sur la lutte contre l'étalement urbain, la reconquête des centres villes, la rénovation du patrimoine bâti existant et la concentration de l'essentiel de la production de logement sur les villes de taille significative.

Depuis 2015, plusieurs actions complémentaires en faveur de la rénovation et de la réhabilitation de l'habitat individuel ou en copropriété, public ou privé, sont d'ores et déjà en place :

- Soutien aux opérations sous maîtrise d'ouvrage publique dans le cadre de la politique contractuelle du Département en faveur des collectivités locales. Les dispositifs proposés (contrat de territoire, Contrat de pôle de services, Fonds d'Investissement Rural) intègrent le soutien financier aux opérations habitat agissant en faveur de la rénovation du bâti existant (création ou réhabilitation de logements locatifs au sein du patrimoine communal, viabilisation de terrains en vue de la construction de logements locatifs, valorisation des friches urbaines pour la création de logements, ingénierie permettant la mise en œuvre des programmes locaux de l'habitat et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat). 91 logements locatifs publics créés et/ou rénovés ont été soutenus depuis 2015.

- Soutien aux propriétaires occupants ou bailleurs privés. Actuellement, des dispositifs tels que « Planète Manche rénovation » (160 dossiers par an, 11 M € de travaux, 1,5 M € d'aide) ou le programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique (PIG 2015-2017 : 635 logements rénovés, 15 M€ de travaux, 6,5 M€ d'aides avec l'ANAH et le Département) apportent un soutien financier et produisent un effet de levier sur la rénovation de l'habitat individuel dans le département.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI DÉPARTEMENTAL

Le Département est impliqué depuis très longtemps dans la rénovation énergétique de son patrimoine bâti.

En 2011, le conseil départemental s'est engagé dans un Contrat de Partenariat de Performance Énergétique (CPPE) pour réduire de 32% la consommation d'énergie primaire et de 58% les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments concernés. Le CPPE a permis ainsi de rénover à ce jour 20 collèges, 4 musées et la Maison du Département, installer 14 chaudières à bois, trois pompes à chaleur et 2 660 m² de panneaux photovoltaïques et sensibiliser les usagers sur les économies d'énergie. Le CPPE permet ainsi d'économiser 2 300 tonnes de gaz à effet de serre par an soit près de 25% des émissions liées à tous les bâtiments du conseil départemental.

Dans cette continuité, le conseil départemental a poursuivi ses travaux de mise en performance énergétique des collèges par un programme de travaux BBC compatibles et a inscrit la rénovation de cinq collèges (Montmartin-sur-Mer, Percy-en-Normandie, Villedieu-Les-Poêles, Valognes et Ducey-les-Chéris) dans les actions financées à travers le fonds de financement de l'appel à projet de Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte

permettant une réduction des consommations d'énergie liées au chauffage supérieure à 50%.

En 2020, cinq nouvelles chaufferies bois viendront alimenter les collèges de Lessay, Pontorson, Canisy, Saint-Jean-de-Daye et Saint-James. Également, quatre pompes à chaleur eau-eau seront installées dont deux pompes à chaleur fonctionnant à l'eau de mer à Tatihou. Un contrat patrimonial de développement des énergies renouvelables a été signé en juillet 2017 avec l'ADEME pour financer, via le Fonds chaleur, ces équipements avec un engagement de substituer 130 « tonnes équivalent pétrole ».

Pour les prochaines années, plusieurs projets de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires du Département sont à l'étude. Ils comprennent l'isolation de l'enveloppe (dont menuiseries), la ventilation et, pour certains, le chauffage :

- Phase travaux en 2020 :
 - Collège de Beaumont-Hague : bâtiment administratif (250 m²)
 - Collège de Saint-Clair-sur-Elle : bâti annexe (salle de musique) (380 m²)
 - Collège de Saint-Hilaire-du-Harcouët : salle à manger (250 m²)
 - Parc départemental routier (Agneaux) : bâtiment administratif (335 m²)
- Phase étude en 2020 (travaux en 2021) :
 - LABEO (Saint-Lô) : bâtiment administratif et laboratoire (1 500 m²)
 - Maison des solidarités de la Manche (Saint-Lô) : bâtiment administratif (5000 m²)
 - École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) (Saint-Lô) : réhabilitation d'une partie des bâtiments et salles de classe (1 800 m²)
 - CMS Val de Saire (Cherbourg-en-Cotentin) : bâtiment administratif (1 500 m²)

Quelques chiffres :

91

Depuis 2015, le CD a participé financièrement à la création ou réhabilitation de 91 logements locatifs publics.

20

Il s'agit du nombre de collèges rénovés dans le cadre du Contrat de Partenariat de Performance Énergétique (CPPE), sans compter les 5 collèges rénovés dans le cadre du programme de travaux BBC.

5

En 2020, le Département va faire installer 5 nouvelles chaufferies bois dans les collèges, en complément des 14 autres déjà en place.

2 300

C'est le nombre de tonnes de gaz à effet de serre économisées chaque année grâce au CPPE, soit près de 25% des émissions liées à tous les bâtiments du conseil départemental.

LE PLAN BÂTIMENT DURABLE ET LA CHARTE TERTIAIRE :

▪ Le plan bâtiment durable

40 % de l'énergie consommée en France est produite par le secteur du bâtiment. Il est donc primordial de rénover les bâtiments existants pour contribuer significativement aux engagements des Accords de Paris.

Lancé en janvier 2009, le Plan Bâtiment Durable fédère les acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Présidé par l'avocat Philippe Pelletier, il assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Rattaché aux ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires, le Plan Bâtiment Durable organise sa réflexion autour d'une trentaine de groupes de travail thématiques, tels que la rénovation du parc résidentiel, tertiaire, copropriétés, la

garantie de performance énergétique, les financements innovants, la réglementation du bâtiment responsable en 2020, etc.

▪ Signature de la charte tertiaire

Cette charte propose d'anticiper l'obligation de rénovation énergétique et a été signée par 137 signataires, dont un nombre croissant de collectivités territoriales

Cette charte a vocation à organiser une mobilisation volontaire et coordonnée en proposant aux acteurs d'entreprendre sans attendre la rénovation de leurs bâtiments, ceci en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale, du bien-être des utilisateurs des locaux et de l'activité économique de la filière du bâtiment et de l'immobilier.

Le rôle de cette charte est d'améliorer la connaissance collective des pratiques et méthodes d'amélioration énergétique du parc tertiaire, en favorisant la mise en réseau des acteurs et en documentant ces pratiques, notamment dans l'aspect de la soutenabilité économique.

Pour les signataires, les engagements de la nouvelle Charte tertiaire (édition 2017) sont de :

- S'engager dans la performance énergétique des bâtiments tertiaires publics ou privés détenus ou utilisés ;
- Définir librement des objectifs d'amélioration de nos bâtiments en cohérence avec les ambitions légales et réglementaires ;
- Utiliser l'ensemble des leviers à disposition pour réduire les consommations : mobilisation des occupants, meilleure exploitation et maintenance des installations, énoncés par l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Partager régulièrement les expériences et bonnes pratiques d'exécution de la charte, dans le but de faire progresser collectivement la filière.

La commission permanente du 8 juillet a validé la proposition de signature de cette charte affirmant la politique déjà engagée de notre collectivité en faveur de l'efficacité énergétique.



Signature de la charte tertiaire au collège de Torigny-les-Villes le 14 janvier